



Compte rendu °3

Séance du 14 Mars 2008

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE ONZE ADJOINTS.

L'AN DEUX MIL HUIT, LE QUATORZE MARS à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY-MALABRY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10, L.21.21-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-Estelle COSTAZ, Doyenne de l'assemblée, Conseillère Municipale :

Je commencerai cette séance en désignant notre benjamin, Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ, comme secrétaire de séance. Monsieur AÏT-OUARAZ, voulez-vous bien procéder à l'appel ?

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur SIFFREDI	Madame COSTAZ	Monsieur TEIL
Madame FRAISSINET	Monsieur PETAIN	Madame PEPIN
Monsieur MARTINERIE	Madame HELIES	Monsieur BACHELIER
Madame SAVELIEFF	Monsieur KORDJANI	Madame RIBACK
Monsieur SICART	Madame GUILLARD	Monsieur AÏT-OUARAZ
Madame FOMBARON	Monsieur COURTEAU	Madame CANET
Monsieur GHIGLIONE	Madame BOUCHARD	Monsieur DIHMANI
Madame AUDOUIN	Monsieur COQUIN	Madame DELAUNE
Monsieur CANAL	Madame FONTANEL	Monsieur DE LIMA
Madame CHINAN	Monsieur LANGERON	Madame GUTGLAS
Monsieur CLOU	Madame DELMAS	Madame FRANCHET
Madame SALL	Monsieur DEBROSSE	Monsieur NADEAU
Monsieur LAVILLE	Madame SAMSON	Monsieur BOZZONNE

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 39
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39
 Nombre de Conseillers Municipaux qui assistent à la séance : 39

La séance est ouverte sous la présidence de Madame COSTAZ, doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Monsieur SIFFREDI Georges, Madame FRAISSINET Pénélope, Monsieur MARTINERIE Jean-Paul, Madame SAVELIEFF Catherine, Monsieur SICART Jean-Louis, Madame FOMBARON Elisabeth, Monsieur GHIGLIONE Jean-Louis, Madame AUDOUIN Sophie, Monsieur CANAL Michel, Madame CHINAN Lisnard, Monsieur CLOU Henri, Madame SALL Dianga, Monsieur LAVILLE Jean-Claude, Madame COSTAZ Marie-Estelle, Monsieur PETAIN Robert, Madame HELIES Janie-Noële, Monsieur KORDJANI Mustapha, Madame GUILLARD Taousse, Monsieur COURTEAU Jacques, Madame BOUCHARD Claudie, Monsieur COQUIN Ruddy, Madame FONTANEL Maryse, Monsieur LANGERON Olivier, Madame DELMAS Claude, Monsieur DEBROSSE Gilles, Madame SAMSON Isabelle, Monsieur TEIL Jean-François, Madame PEPIN

Bérangère, Monsieur BACHELIER Patrick, Madame RIBACK Corinne, Monsieur AÏT- OUARAZ Saïd, Madame CANET Michèle, Monsieur DIHMANI Omar, Madame DELAUNE Sylvie, Monsieur DE LIMA Patrice, Madame GUTGLAS-DUCOURNEAU Barbara, Madame FRANCHET Cécile, Monsieur NADEAU Karim, Monsieur BOZZONNE Jean-Pierre, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Arrivée de Monsieur CANAL à 19H35.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ.

Madame Marie-Estelle COSTAZ, Doyenne de l'assemblée, Conseillère Municipale :

A présent, je vais donner le résultat des élections municipales. Nous avons 18 072 électeurs, 11 079 votants, et 362 votes blancs. Par conséquent, nous avons eu 10 725 suffrages exprimés. La liste numéro 1 intitulée « Tous ensemble à la mairie », avec comme tête de liste Madame FRANCHET, a obtenu

1 174 voix, soit 10,95 % des suffrages exprimés. La liste numéro 2 intitulée « Ensemble pour une ville citoyenne et solidaire », avec comme tête de liste Madame CANET, a obtenu 2970 voix, soit 27,69 % des suffrages exprimés. La liste numéro 3 intitulée « Nous prenons notre ville à cœur », avec comme tête de liste Monsieur SIFFREDI, a obtenu 5 660 voix, soit 52,77 % des suffrages exprimés. Enfin, la liste numéro 4 intitulée « Vivre ensemble, les démocrates châtenaisiens », avec comme tête de liste Monsieur BOZZONNE, a obtenu 921 voix, soit 8,59 % des suffrages exprimés. La liste numéro 3, « Nous prenons notre ville à cœur », menée par Monsieur SIFFREDI, a été élue au premier tour.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, mes chers collègues. Après une campagne électorale au cours de laquelle les Châtenaisiens ont pu juger notre bilan et apprécier notre programme, ils ont décidé, le 9 mars dernier, de faire confiance à notre équipe pour un nouveau mandat. Nous les remercions de reconnaître ainsi le travail que nous avons accompli. Nous sommes fiers et conscients de la lourde charge qu'ils nous confient à nouveau. Chacun d'entre nous, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, s'est battu pour faire triompher sa vision de l'avenir de Châtenay-Malabry. A présent, nous formons tous ensemble le Conseil Municipal, et je ne doute pas que nous soyons tous sincèrement résolus à servir notre ville.

Ce soir, nous sommes réunis pour élire notre maire et ses adjoints. Avant de procéder à cet acte majeur, je voudrais saluer nos collègues du précédent mandat qui ne sont plus avec nous. Je voudrais également saluer l'arrivée des nouveaux. Il s'agit de Dianga SALL, Janie-Noële HELIES, Mustapha KORDJANI, Taousse GUILLARD, Ruddy COQUIN, Maryse FONTANEL, Olivier LANGERON, Gilles DEBROSSE, Patrick BACHELIER, Corinne RIBACK, Saïd AÏT-OUARAZ, Cécile FRANCHET, Karim NADEAU, Jean-Pierre BOZZONNE, Omar DIHMANI, Sylvie DELAUNE, et Patrice DE LIMA. Ils ont été candidats parce qu'ils souhaitent tous, d'une manière ou d'une autre, participer à l'avenir de notre ville. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, mes chers collègues, permettez-moi de souhaiter que cette assemblée, représentative de nos concitoyens, sache délibérer démocratiquement, et avec sérénité, tout au long de ce nouveau mandat.

Je vais maintenant lire les articles du code des collectivités territoriales qui régissent l'élection du maire et de ses adjoints.

Article L.2122-4 : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire, s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice de l'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional ou président d'un conseil général. Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la commission européenne, membre du directoire de la banque centrale européenne, ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas, cesse de ce fait d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation,

l'incompatibilité prend effet à partir de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Article L.2122-7 : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Article L.2122-8 : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L2121-10 à L2121-12. La convocation contient une mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires pour compléter le conseil municipal. Si après les élections complémentaires, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres. Dans ce dernier cas, il y a lieu de recourir à de nouvelles élections complémentaires. Il y est procédé dans le délai d'un mois, à dater de la dernière vacance. Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élection complémentaire préalable, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal. »

Article L2122-9 : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau maire, le conseil municipal est réputé complet si les seules vacances qui existent sont la conséquence, en premier lieu, de démissions données lorsque le maire a cessé ses fonctions, et avant l'élection de son successeur, et en second lieu, d'une décision de la juridiction administrative devenue définitive, annulant l'élection de conseillers municipaux sans proclamations concomitantes d'autres élus. »

Article L2122-10 : « Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal. Toutefois, dans les communes de 3500 habitants et plus, le mandat du maire et des adjoints prend fin de plein droit lorsque la juridiction administrative, par une décision devenue définitive, a rectifié les résultats de l'élection des conseillers municipaux, de telle sorte que la majorité des sièges a été attribuée à une liste autre que celle qui avait bénéficié de cette attribution lors de la proclamation des résultats à l'issue du scrutin. Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints. Après une élection partielle, le conseil municipal peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection des adjoints. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame Marie-Estelle COSTAZ, Doyenne de l'assemblée, Conseillère Municipale :

Je vais désormais faire appel aux candidatures pour le premier tour de l'élection du maire. Je désigne Madame Bérangère PEPIN et Monsieur Karim NADEAU comme assesseurs.

Madame COSTAZ Marie-Estelle, doyen d'âge, procède à l'appel des candidatures pour le premier tour de scrutin de l'élection du Maire.

Monsieur Jean-Louis SICART, Conseiller Municipal :

Au nom du groupe de la majorité, nous proposons au vote du conseil municipal la candidature de Monsieur Georges SIFFREDI pour le mandat de maire.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère Municipale :

Je présente ma candidature au nom du groupe « Tous Ensemble à la Mairie », et je serais heureuse de faire une intervention dans cette séance.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Madame Marie-Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale :

Je commence le vote. Monsieur Georges SIFFREDI, Madame Pénélope FRAISSINET, Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Madame Catherine SVELIEFF, Monsieur Jean-Louis SICART, Madame Elisabeth FOMBARON, Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Madame Sophie AUDOUIN, Monsieur Michel CANAL, Madame Lise CHINAN, Monsieur Henri CLOU, Madame Dianga SALL, Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Madame Marie-Estelle COSTAZ, Monsieur Robert PETAIN, Madame Janie-Noële HELIES, Monsieur Mustapha KORDJANI, Madame Taousse GUILLARD, Monsieur Jacques COURTEAU, Madame Claudie BOUCHARD, Monsieur Ruddy COQUIN, Madame Maryse FONTANEL, Monsieur Olivier LANGERON, Madame Claude DELMAS, Monsieur Gilles DEBROSSE, Madame Isabelle SAMSON, Monsieur Jean-François TEIL, Madame Bérangère PEPIN, Monsieur Patrick BACHELIER, Madame Corinne RIBACK, Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ, Madame Michèle CANET, Monsieur Omar DIHMANI, Madame Sylvie DELAUNE, Monsieur Patrice DE LIMA, Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Madame Cécile FRANCHET, Monsieur Karim NADEAU et Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE ont voté.

Nous allons procéder au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
- Blancs	1
- Nuls	0
Suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

Ont obtenu :

Monsieur SIFFREDI Georges.....	31 voix
Madame Cécile FRANCHET.....	7 voix

Monsieur Georges SIFFREDI, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire de Châtenay-Malabry.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens. Mes premiers mots seront pour les Châtenaisiens qui, le 9 mars dernier, m'ont renouvelé leur confiance pour présider aux destinées de notre ville. Je veux les en remercier du fond du cœur. Pendant notre mandat précédent, j'ai toujours rempli ma mission avec dévouement, volonté et conscience. Les femmes et les hommes qui étaient à mes côtés ont partagé cette même ambition. Je voudrais donc remercier plus particulièrement ceux qui ont décidé de mettre fin à leur mandat. Il s'agit de Madame Chantal KOUNOWSKI, Monsieur Michel VINCENNE, Madame Claudine JAMES, Monsieur Philippe CHAMBAULT, Madame Marie-Claire BOYER, Monsieur René LE BARS, Madame Emmanuelle L'HUILLIER, Madame Marie-Christine FERRAND, Monsieur Bernard SERT, et Monsieur Michel TELLIER.

Lorsque je prends du recul par rapport aux sept années écoulées, et que je mesure le chemin parcouru, je ne peux m'empêcher de penser que nous avons réalisé le contrat qui nous liait aux Châtenaisiens. A ce propos, le jugement qu'ils ont rendu, le 9 mars, est sans appel, car nous avons obtenu 2700 voix d'avance sur la liste qui suit la nôtre. Dans un contexte national difficile, et avec la présence de trois autres listes, les Châtenaisiens nous ont élus avec presque 53 % des suffrages, dès le premier tour. Six nouvelles années s'ouvrent donc devant nous, pour continuer notre mission avec la même passion. Nous souhaitons rendre notre ville toujours plus belle, plus dynamique et plus solidaire. Les défis auxquels nous allons être confrontés nous obligent à une vision forte qui, demain, projettera le rayonnement de notre ville à une nouvelle échelle. Nous avons proposé aux Châtenaisiens un nouveau contrat. Celui-ci s'inscrit non seulement dans la continuité du précédent, mais il engage résolument notre ville dans l'avenir. Dans cet esprit, l'équipe qui m'entoure, composée d'élus expérimentés et de nouvelles personnalités représentatives de la diversité de notre population et de nos quartiers, est certaine de l'appui d'une administration compétente et efficace. Cette équipe est déterminée à continuer le travail entrepris avec les Châtenaisiens, et pour les Châtenaisiens. Mes chers collègues, chacun autour de cette table partage les mêmes valeurs de respect des autres. Je souhaite que vive, au sein de notre assemblée, entre la majorité et les minorités, un dialogue constructif. Toutes les sensibilités doivent trouver leur place dans la vie municipale. Je vous invite à mener votre mandat dans l'intérêt de la ville toute entière, et non dans celui d'une partie contre une autre. Je forme le vœu qu'au long de ces six années, nous sachions ensemble, élus, personnel communal, associations et habitants, conjuguer nos forces au seul bénéfice de ce qui nous tient le plus à cœur, à savoir notre ville, Châtenay-Malabry.

Madame CANET et Madame FRANCHET souhaitent intervenir.

Madame CANET, Conseillère Municipale, Conseillère Générale :

Monsieur le maire, mes chers collègues. Dimanche dernier, les machines à voter ont rendu leur verdict pour les six années à venir. Monsieur le maire, vous prendrez donc les décisions concernant notre ville. Nous respectons le suffrage universel, et nous souhaitons bonne chance à notre ville, car nous nous sommes engagés pour elle, et non pour nous.

Au-delà des 27,7 % d'électeurs qui ont choisi la liste que j'ai menée, plus de 47 % souhaitaient le changement. Et vous devrez vous en rappeler en étant le maire de tous les Châtenaisiens. Les engagements pris par notre liste, à savoir le centre de santé, l'éco-citoyenneté, le développement durable appliqué dans les grands projets comme au quotidien, une autre approche de la solidarité, l'intégration des jeunes et des aînés dans la vie municipale, le retour de la vie à Châtenay avec ses commerces et ses économies, ou la mise en place d'une véritable ambition culturelle, n'étaient pas que des promesses électorales. Au-delà de ces engagements, notre projet reposait sur une volonté forte d'une démocratie renouvelée.

Nous continuons à dire aujourd'hui que la démocratie participative est la seule méthode permettant de donner toute sa place à chaque citoyen. Elle est la seule à offrir à chacun d'être acteur de sa propre vie. Je remercie encore les Châtenaisiens qui ont voté pour nous. L'essentiel est que tout ce que nous avons proposé ait été entendu. Nous ne voulons pas d'une ville faite de communautés opposées les unes aux autres, de quartiers bien séparés. Nous voulons nous adresser avec le même respect à chaque citoyen, quelle que soit son origine, son quartier ou son niveau social. Cette nouvelle manière de faire de la politique constitue le seul avenir du débat politique.

Pour cette raison, nous vous demandons de respecter cette démocratie municipale pendant les six années à venir. Nous souhaitons que les élus de l'opposition soient respectés par vous, et par vos amis, en particulier lors des conseils municipaux. Nous avons besoin de toutes les informations nécessaires pour exercer notre mandat d'élus, au même titre que ceux de votre majorité. Ainsi, nous pourrions débattre réellement des projets de notre ville. Les conseils et les commissions municipales ne doivent pas être de simples chambres d'enregistrement, mais des lieux d'échange. Nous désirons être informés et invités à toutes les manifestations municipales, ce qui était rare au cours du mandat précédent.

Parallèlement, nous voulons que cette démocratie s'exerce dans la ville avec les Châtenaisiens. Le débat démocratique doit être ouvert à tous les citoyens. A ce titre, les réunions ne doivent plus être des réunions

d'information, mais des débats où la parole est réellement donnée aux habitants. Les commissions municipales doivent s'ouvrir également aux acteurs de la vie châtenaisienne. Nous réclamons des comités de quartier avec des budgets participatifs. Pourquoi ne feriez-vous pas confiance à l'intelligence collective des Châtenaisiens en tentant vous-même cette aventure, Monsieur le maire ? En conclusion, je voudrais souligner que le respect des Châtenaisiens passe également par celui de leur patrimoine. En effet, Châtenay doit évoluer avec cohérence, maîtrise et concertation. Nous espérons que vous arrêterez, à cet égard, de modifier régulièrement le POS, pour mettre en place rapidement une réflexion sur le PLU. Pourquoi ne pas commencer, par exemple, par un grand atelier auquel les citoyens pourraient participer, afin que la ville de demain soit construite par tous, et non essentiellement par les bureaux de notre mairie ? Nous gardons espoir et ambition pour Châtenay-Malabry. Nous pouvons être une opposition constructive, mais aussi très attentive, pour que soient entendus tous les Châtenaisiens, au-delà des seuls électeurs.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère Municipale :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Châtenaisiens et Châtenaisiennes. A l'issue du scrutin de dimanche dernier, 1174 électeurs, à savoir 10,95 % des suffrages exprimés, nous ont accordé leur confiance pour relayer leurs attentes et leurs opinions au sein du Conseil Municipal. Par leur vote, nous sommes deux élus constituant le groupe « Tous ensemble à la mairie ». Nous tenons donc à les remercier, et à leur signifier notre détermination à faire entendre leurs voix au Conseil Municipal, ainsi que dans toutes les instances ayant trait à la gestion municipale auxquelles nous pourrions avoir accès. « Tous ensemble à la mairie » est une équipe d'hommes et de femmes de tous âges, toutes origines, et de tous les quartiers de Châtenay-Malabry. Beaucoup sont des Châtenaisiens de longue date, engagés et convaincus. Nous connaissons notre ville avec ses atouts et avec ses problèmes. Nous l'aimons, et nous avons envie d'y vivre mieux, tous ensemble. Nous souhaitons participer à une plus grande implication des Châtenaisiens dans la vie politique de notre ville. Nous travaillerons à les représenter, et à les tenir informés avec courage et détermination. Vous nous invitez à participer à l'avenir de notre ville. Pour cette raison, nous souhaitons être présents dans les diverses commissions. Afin de marquer notre indépendance, nous avons d'ailleurs déposé une candidature à l'élection du maire. Forts de l'héritage, du soutien et de l'expérience des conseillers municipaux sortants membres de la liste « Tous ensemble à la mairie », notre motivation est grande pour permettre la prise en compte de la diversité et de la sensibilité de tous les citoyens dans les délibérations et les décisions. En ce sens, nous ferons tout pour que ce Conseil agisse dans l'intérêt collectif. Vous nous proposez un dialogue constructif entre la majorité et les minorités. Nous vous suivons sur ce chemin, en espérant que celui-ci dure six ans.

Monsieur BOZZONNE, Conseiller Municipal :

Bonsoir à tous. Je rappellerai simplement deux fondamentaux du MODEM, titre dans lequel est inscrit, en premier lieu, le mot « démocrate ». A cet égard, je souhaite que la réflexion de chacun, dans cette assemblée, se porte sur les habitants, qui sont venus nombreux, ce soir, avec beaucoup d'espoir dans les yeux pour l'amélioration de leur vie quotidienne. Notre nom de parti contient également le mot « mouvement », qui se distingue de l'immobilisme. Je souhaite bonne chance à cette nouvelle municipalité, et j'aurai l'occasion d'exprimer pleinement, dans les prochains Conseils, l'expression des personnes qui m'ont fait confiance.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons pouvoir passer au prochain point de l'ordre du jour. Il s'agit de la fixation du nombre des adjoints. L'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales indique que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que celui-ci n'excède 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. » Notre effectif étant de 39 conseillers, je vous propose de fixer le nombre à 11 adjoints. Je mets cette proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Fixation du nombre des Adjoints

Le nombre des Adjointes au Maire est fixé à 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret. L'ordre de présentation de la liste des candidats aux mandats d'adjoints n'est pas plié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale, et il peut être différent de celui-ci. Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la représentation de listes incomplètes. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints, ou un écart égal à un entre le nombre d'hommes et de femmes, en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoints. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent. »

Nous allons donc procéder au vote. Nous avons reçu une liste de 11 noms concernant la majorité. Elle va être distribuée. Si d'autres candidatures ont lieu, vous aurez un bulletin blanc sur lequel vous pourrez inscrire la liste que vous souhaitez. Cependant, il est nécessaire de nous la faire parvenir afin que nous puissions l'enregistrer.

Comme nous n'avons pas reçu de dépôt d'autres listes, nous allons procéder au vote. Je vais demander aux deux scrutateurs, Madame PEPIN et Monsieur NADEAU, de bien vouloir revenir à la table de dépouillement, et à Monsieur AÏT-OUARAZ, secrétaire de séance, de commencer l'appel.

Monsieur AÏT-OUARAZ, Conseiller Municipal :

Monsieur Georges SIFFREDI, Madame Pénélope FRAISSINET, Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Madame Catherine SVELIEFF, Monsieur Jean-Louis SICART, Madame Elisabeth FOMBARON, Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Madame Sophie AUDOUIN, Monsieur Michel CANAL, Madame Lise CHINAN, Monsieur Henri CLOU, Madame Dianga SALL, Monsieur Jean-Claude LA VILLE, Madame Marie-Estelle COSTAZ, Monsieur Robert PETAIN, Madame Janie-Noële HELIES, Monsieur Mustapha KORDJANI, Madame Taousse GUILLARD, Monsieur Jacques COURTEAU, Madame Claudie BOUCHARD, Monsieur Ruddy COQUIN, Madame Maryse FONTANEL, Monsieur Olivier LANGERON, Madame Claude DELMAS, Monsieur Gilles DEBROSSE, Madame Isabelle SAMSON, Monsieur Jean-François TEIL, Madame Bérangère PEPIN, Monsieur Patrick BACHELIER, Madame Corinne RIBACK, Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ, Madame Michèle CANET, Monsieur Omar DIHMANI, Madame Sylvie DELAUNE, Monsieur Patrice De LIMA, Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Madame Cécile FRANCHET, Monsieur Karim NADEAU et Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE ont voté.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, élu Maire, à l'élection des Adjointes au Maire.

Se sont déclarés candidats :

- *Liste du groupe de la majorité municipale conduite par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE*

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
- Blancs	7
- Nuls	1
Suffrage des suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

La liste du Groupe de la majorité municipale a obtenu 31 voix. En suivant la tradition, je vais procéder à l'installation de mes adjoints.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE	1 ^{er} Adjoint
Madame Pénélope FRAISSINET	2 ^{ème} Adjoint
Monsieur Jean-Louis SICART	3 ^{ème} Adjoint
Madame Catherine SVELIEFF	4 ^{ème} Adjoint
Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE	5 ^{ème} Adjoint
Madame Elisabeth FOMBARON	6 ^{ème} Adjoint
Monsieur Michel CANAL	7 ^{ème} Adjoint
Madame Sophie AUDOUIN	8 ^{ème} Adjoint
Monsieur Henri CLOU	9 ^{ème} Adjoint
Madame Lise CHINAN	10 ^{ème} Adjoint
Monsieur Jean-Claude LAVILLE	11 ^{ème} Adjoint

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et immédiatement installés.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je signerai les délégations dans quelques instants. En préalable, je voudrais vous en donner connaissance. Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, premier adjoint, sera délégué aux finances et aux relations internationales. Madame Pénélope FRAISSINET, deuxième adjoint, sera déléguée aux affaires scolaires et périscolaires ainsi qu'à la jeunesse. Monsieur Jean-Louis SICART, troisième adjoint, sera délégué aux affaires sociales et aux solidarités. Madame Catherine SVELIEFF, quatrième adjoint, sera déléguée à la petite enfance. Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, cinquième adjoint, sera délégué à l'urbanisme. Madame Elisabeth FOMBARON, sixième adjoint, sera déléguée aux seniors. Monsieur Michel CANAL, septième adjoint, sera délégué aux sports. Madame Sophie AUDOUIN, huitième adjoint, sera déléguée à la culture et à la vie associative. Monsieur Henri CLOU, neuvième adjoint, sera délégué au développement économique et à l'emploi. Madame Lise CHINAN, dixième adjoint, sera déléguée à la vie des quartiers et à l'animation. Enfin, Monsieur Jean-Claude LAVILLE, onzième adjoint, sera délégué au personnel communal.

Je prendrai également un arrêté pour donner des délégations aux conseillers municipaux. Monsieur Robert PETAIN sera conseiller délégué aux affaires générales. Madame Dianga SALL sera conseillère déléguée à la prévention et à l'éducation sanitaires, ainsi qu'aux droits des femmes. Monsieur Mustapha KORDJANI sera conseiller délégué à la prévention et au développement social urbain. Madame Marie-Estelle COSTAZ sera conseillère déléguée au logement. Monsieur Jacques COURTEAU sera conseiller délégué aux travaux, à l'environnement et à la voirie. Madame Taousse GUILLARD sera conseillère déléguée au commerce et à l'artisanat. Madame Claudie BOUCHARD sera conseillère déléguée au tourisme. Monsieur Ruddy COQUIN sera conseiller délégué au bureau information jeunesse et aux

lieux d'écoute et d'orientation. Madame Janie-Noële HELIES sera conseillère déléguée aux jumelages. Monsieur Gilles DEBROSSE sera conseiller délégué à l'intégration des personnes handicapées.

Je vais, à présent, remettre les insignes aux membres du Conseil municipal.

Mes chers collègues, cette première séance du Conseil municipal n'a plus de points à l'ordre du jour. Je demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir rester à leur place, puisque nous allons prendre la photo traditionnelle pour le magazine municipal. Je demande au public de bien vouloir descendre dans la salle des mariages où nous le rejoindrons, dans quelques instants, pour un cocktail républicain.

Séance est levée à 20H35.